
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

15 JUIN > 28 JUIN 2021

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



mardi 15 juin 2021

Reprise en douceur des histoires de Michèle (116 mots)

Samedi matin, à la bibliothèque, les fameuses histoires de Michèle ont repris tranquillement. Depuis les épisodes de Covid,...

Page 6



mardi 15 juin 2021

Journée verte avec les ados (115 mots)

Organisée par les animateurs de la communauté de communes Moselle-et-Madon, une dizaine d'ados se sont retrouvés au Chaubou...

Page 7



mercredi 16 juin 2021

Création d'une nouvelle agence de développement économique (316 mots)

Lors de la grande crise sidérurgique au début des années 80, la ville Neuves-Maisons s'était dotée d'une agence de développ...

Page 8



mardi 22 juin 2021

« Place à l'emploi » ce jeudi à Chaligny (459 mots)

Pendant plus d'un an, les structures d'accompagnement à l'emploi de Moselle et Madon n'ont pas eu les moyens d'organiser de...

Page 9



lundi 28 juin 2021

Le RAM est de retour (75 mots)

Vendredi matin, assistantes maternelles et enfants étaient heureux de se retrouver pour une séance de baby gym. Un petit éc...

Page 10

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



mardi 15 juin 2021

La tour Eiffel à la mine du Val de Fer (186 mots)

Ce lundi, le plus célèbre monument français ou plutôt son responsable du patrimoine matériel et immatériel, Stéphane Dieu, ...

Page 12



mardi 15 juin 2021

En marche vers la démocratie participative (346 mots)

Pour mettre en œuvre cette promesse, un appel via le dernier bulletin trimestriel a été lancé aux Chalinéens désireux de s'...

Page 13



mercredi 16 juin 2021

L'ex-station service Prouvé de Messein mise aux enchères ce vendredi (156 mots)

Page 14

Une vente aux enchères exceptionnelle consacrée à Jean et Victor Prouvé , aux artistes de l'école de Nancy et du XXIe siècle...



mercredi 16 juin 2021

Travaux de relevage des tombes au cimetière (260 mots)

Page 15

En préalable au prochain engazonnement du cimetière et pour satisfaire les nouvelles demandes de concessions, la mairie a m...



vendredi 18 juin 2021

Les berges de la Moselle passées au peigne fin (228 mots)

Page 16

Comme les promeneurs, les pêcheurs et les cyclistes, les élus de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent ont constaté, après...



mardi 22 juin 2021

Un nouveau conseiller municipal (180 mots)

Page 17

En ouverture du conseil municipal du lundi 14 juin, le maire présente Monsieur Daniel Pierre qui remplace Claude Guidat, dé...



vendredi 25 juin 2021

Les délibérations du conseil (133 mots)

Page 18

Lors de sa réunion, le conseil municipal donne son accord sur la passation de l'avenant n°1 du bail passé le 1/7/2013 avec ...



dimanche 27 juin 2021

Développer le numérique à l'école : convention avec l'Education nationale (322 mots)

Page 19

Le conseil municipal, réuni mardi, a adopté les 5 points présentés par le maire. - La délégation au Syndica...



dimanche 27 juin 2021

Maron en a presque fini avec ses clochermerles (654 mots)

Page 20

Il existe des clochermerles dans quasiment tous les villages. Mais peu en ont collectionné autant en même temps que Maron. N...

ACTUALITÉS DIVERSES

(5 articles)



mardi 15 juin 2021

L'Allemand Rhenus décroche la gestion des ports fluviaux lorrains (541 mots)

Page 23

La note délivrée par le syndicat mixte ouvert (SMO) est donnée sur 100 points. Le projet de la CCI (chambre de commerce et ...



vendredi 25 juin 2021

Publics ou privés, onze ports entre Neuves-Maisons et Apach (203 mots)

Page 24

En Lorraine, 7 % des échanges commerciaux utilisent la voie d'eau, contre 11 % le chemin de fer et 82 % la route. ...



lundi 28 juin 2021

Ils sont élus (174 mots)

Union de la Gauche et des Écologistes Anthony Caps et Catherine Boursie...

Page 25



lundi 28 juin 2021

Le département reste à gauche, mais change de président(e)

(441 mots)

Arrivée en tête, à l'issue du premier tour de scrutin, l'Union de la Gauche et des Écologistes (UGE) a transformé son essai...

Page 26



lundi 28 juin 2021

Prime aux sortants, Pascal Schneider et Audrey Bardot-Normand (156 mots)

Pascal Schneider et Audrey Bardot-Normand ont fait le grand chelem dans le canton de Neuves-Maisons. Le binôme sortant a été...

Page 27

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON

Reprise en douceur des histoires de Michèle

Samedi matin, à la bibliothèque, les fameuses histoires de Michèle ont repris tranquillement. Depuis les épisodes de Covid, ces doux moments étaient comme « la belle au bois dormant », en sommeil.

Mais c'était sans compter sur toute la persévérance et la pugnacité de Michèle Rouillon pour réarmer la machine.

Quatre enfants âgés de 4 à 6 ans ont redécouvert les belles histoires, telle que celle du Gristiti, ou du Gruffalo.

« Pour leur lire des livres prévus sur la mythologie, j'ai dû m'adapter à leur âge pour les intéresser » confie la conteuse. Pari réussi, en petit comité. ■



Notre conteuse en arrière-plan avec quelques mamans et les enfants.



Journée verte avec les ados

Organisée par les animateurs de la communauté de communes Moselle-et-Madon, une dizaine d'ados se sont retrouvés au Chaubourot pour une journée verte entourés de D. Ravey, adjointe au maire.

Celle-ci commençait par le ramassage des papiers, bouteilles, cannettes... au Chaubourot puis sur la plage et l'étang du Breuil. En une

heure, plus de 10 sacs ont été ramassés. Un pique-nique « zéro déchet » était partagé avec les jeunes.

L'après-midi, un atelier « couture » avec la confection de sac à provisions était au programme.

Une danse a clos cet après-midi. Tous se sont promis de se retrouver pour une nouvelle journée. ■



Ados et animateurs ont prévu une autre journée.





Création d'une nouvelle agence de développement économique

Lors de la grande crise sidérurgique au début des années 80, la ville Neuves-Maisons s'était dotée d'une agence de développement économique afin de dynamiser le territoire.

Au fil des années, celle-ci est passée sous la compétence de la communauté de communes de Moselle et Madon puis sous la tutelle du Pays des terres de Lorraine.

Avec la création d'une agence de développement économique de la multipôle de Nancy Sud Lorraine approuvé lors du dernier conseil communautaire de la CCMM, une nouvelle étape est franchie avec un nouveau modèle du développement économique du territoire.

Cette création pose la question de

l'articulation des missions du territoire entre l'ADTL (Agence de développement du pays Terres de Lorraine) et la nouvelle agence.

Le schéma proposé est que l'ADTL conservera cinq à six postes pour assurer l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la gestion de la pépinière. La nouvelle agence sera chargée de l'accompagnement des entreprises existantes, de la commercialisation des espaces d'activité. Pour ce faire, trois postes de l'ADTL seront transférés vers la future entité.

« L'échelle du Pays était trop petite pour certaines missions, la volonté de la Métropole du Grand Nancy de se doter d'une agence a pesé sur ces choix, d'autant plus que la région Grand Est ne conventionnera qu'une

seule agence de développement économique de grande échelle » précise Filipe Pinho.

« Les conséquences pour notre territoire sont importantes car si le pays Terre de Lorraine participera à la gestion de cette nouvelle entité par une contribution financière à hauteur de 100.000 € par an, sa voix ne sera plus décisionnaire et les missions seront choisies avec une vision à l'échelle du Grand Est. »

Avant de lancer le vote, le président conclut : « Nous devons veiller à ce que le développement économique de notre territoire soit correctement traité dans la nouvelle agence. »

La délibération a été approuvée à l'unanimité. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – MOSELLE ET MADON

« Place à l'emploi » ce jeudi à Chaligny

L'opération « Place à l'emploi » se déroulera ce jeudi 24 juin, de 14 h à 16 h, place des Tricoteries à Chaligny. Sept agences d'intérim seront présentes. Il sera également possible d'élaborer et de diffuser de mini CV, tandis qu'un stand fera le point sur les transports dans le territoire.

Pendant plus d'un an, les structures d'accompagnement à l'emploi de Moselle et Madon n'ont pas eu les moyens d'organiser des rencontres entre les employeurs et les demandeurs d'emploi. En cause, la Covid, qui avait fermé les portes des entreprises au public. Aujourd'hui, la situation a changé. Les responsables de la maison de l'Emploi, de l'Espace Emploi et de la mission locale en ont profité pour organiser au plus vite un événement innovant : « Place à l'Emploi », qui aura lieu jeudi 24 juin de 14 à 16 h place des Tricoteries à Chaligny.

Objectif : réimpulser les rencontres entre employeurs et employés potentiels et leur permettre de situer les nouveaux locaux dédiés à la recherche d'emploi.

« Quand l'activité redémarre, l'intérim redémarre assez vite aussi. Il y a des besoins dans la restauration, l'industrie, la maintenance technique, les transports », assure Christine Virion, directrice de la mission locale.

C'est pourquoi cette manifestation sera axée principalement sur l'inté-

rim. Sept agences seront présentes sur les stands qui se déploieront sur la place. Les demandeurs jeunes ou moins jeunes pourront y déposer leurs CV, voire même s'entretenir immédiatement avec les employeurs présents.

Élaboration et diffusion de mini curriculum vitae

Innovation, le stand « mini CV » sera dédié aux métiers non couverts par l'intérim ou aux personnes qui ne veulent pas de ce type d'emploi. Elles pourront y élaborer en quelques lignes, avec l'aide des organisateurs, un petit CV comportant les éléments importants de leur cursus. Pas de nom, uniquement un numéro. Ces mini CV seront diffusés aux employeurs. Ils auront ainsi une idée des profils existants en Moselle et Madon. S'ils sont intéressés, ils pourront contacter le pôle emploi pour rencontrer les personnes grâce au numéro inscrit.

Enfin, au stand mobilité seront présentés tous les moyens de transport qui permettent de se déplacer en Moselle-Madon, voire au-delà, avec les

dispositifs d'aide financière qui les accompagnent et deux vélos électriques en démonstration. « Venez nombreux, c'est ouvert à tout le monde, inscrit ou non au pôle emploi, même pour des jobs d'été ! » exhortent les organisateurs, « car l'idée, c'est de répondre aux besoins de toute personne en recherche d'emploi en Moselle-Madon. »

Place à l'emploi jeudi 24 juin de 14 h à 16 h place des Tricoteries à Chaligny. Ouvert à toute personne en recherche d'emploi. Contact téléphonique : 09 74 36 04 50 ■



Les responsables des différentes structures d'aide à l'emploi et le vice-président de la Com'Com pour le développement économique et l'emploi invitent tous les demandeurs à l'événement du 24 juin.



Le RAM est de retour

Vendredi matin, assistantes maternelles et enfants étaient heureux de se retrouver pour une séance de baby gym. Un petit échauffement, des parcours sur poutre, sous tunnel, passer à gauche ou à droite d'un obstacle, la séance se termina par une ronde en chansons et mimes. Pour les vacances, le RAM prête du matériel de motricité aux assistantes maternelles qui le désirent. Retour en septembre. ■



Photo ER

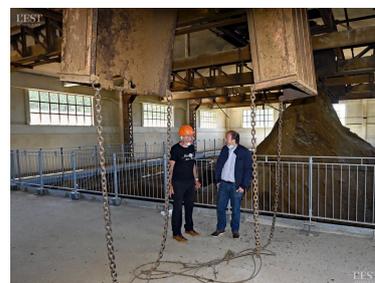


COMMUNES MOSELLE ET MADON

La tour Eiffel à la mine du Val de Fer

Ce lundi, le plus célèbre monument français ou plutôt son responsable du patrimoine matériel et immatériel, Stéphane Dieu, avait rendez-vous avec la mine du Val de Fer. Il a visité la galerie de la mine de Neuves-Maisons. C'est le minerai lorrain qui a permis de construire certains éléments de la tour Eiffel. Un partenariat historique que l'ex-maire Jean-Paul Vinchelin aimerait poursuivre et faire connaître. « Nous avons écrit à Anne Hidalgo, maire de Paris, pour l'inviter

à visiter notre patrimoine ouvrier », relate-t-il. Huit jours après, l'ancien maire de la commune a reçu une réponse de la maire de Paris qui a dépêché Stéphane Dieu sur les lieux. L'objectif pour les bénévoles et passionnés de ce site est de promouvoir « la mémoire ouvrière » et « être une destination touristique ». Pour cela, des objets provenant de Lorraine pourraient être exposés à la tour Eiffel. ■



Stéphane Dieu, (à droite) responsable du patrimoine matériel et immatériel de la tour Eiffel, ici avec Jean-Paul Vinchelin, a visité la mine de Neuves-Maisons. Photo ER /Cédric JACQUOT

par Maxime Arnoult



En marche vers la démocratie participative

Dans le programme électoral de la liste municipale majoritaire figurait en bonne place « Donner la parole aux citoyens en les associant à des initiatives structurantes pour la collectivité » et « renforcer les liens entre les élus et les habitants ». Promesse tenue.

Pour mettre en œuvre cette promesse, un appel via le dernier bulletin trimestriel a été lancé aux Chalinéens désireux de s'impliquer, les invitant à se faire connaître en mairie.

Ils se sont réunis salle Dominiononi autour d'André Bagard et d'élus municipaux pour poser les bases de la démocratie citoyenne à Chaligny. Animés par Damien de Sainte Maresville, benjamin du conseil municipal, les débats ont porté sur la mise en place de référents de quartier et de comités consultatifs. Les référents, volontaires bénévoles, joueront le rôle d'intermédiaires entre la mairie et les habitants. Ils feront remonter les remarques de ceux qui le souhaitent aux élus en charge des dossiers mais répercuteront également auprès des habitants les suites données par la mairie à leurs doléances.

« Les référents seront un soutien aux habitants de leur quartier. Nous leur donnerons tous les outils nécessaires à leur mission » explique le jeune élu.

A la recherche de volontaires

Des volontaires restent encore à trouver pour les secteurs de la rue de la Mine et de la Planchelle/Filoché.

Quant aux comités consultatifs, ils seront composés de Chalinéens sensibilisés à des thèmes divers, nature, vie sociale et animation dans un premier temps. Ils travailleront avec les commissions municipales concernées.

Les débats ont permis de préciser leur rôle : d'une part, la municipalité pourra les consulter sur de grands projets municipaux « pour les améliorer », et, d'autre part, ils pourront

aussi être à l'origine d'idées ou de rencontres avec la municipalité s'ils perçoivent qu'un sujet important remonte de la population.

Le conseil municipal restera le décideur final.

« Gérer une commune, on sait faire » déclare le maire. « Mais la démocratie participative, il faut se lancer ! » ■



Animée par Damien de Sainte Maresville, conseiller municipal, la réunion de fondation de la démarche participative citoyenne a réuni une trentaine de Chalinéens.



L'ex-station service Prouvé de Messein mise aux enchères ce vendredi

Une vente aux enchères exceptionnelle consacrée à Jean et Victor Prouvé, aux artistes de l'école de Nancy et du XXI^e siècle, est organisée ce vendredi 18 juin, à 14 h, à l'hôtel des ventes Antithermal, à Nancy.

Parmi les 437 lots proposés à la vente issus de la collection Françoise Gauthier, fille de Jean Prouvé, de nombreuses chaises, tabourets et fauteuil, dont un est estimé à 35 000 €, mais aussi l'ancienne célèbre sta-

tion-service Total Prouvé de Messein.

Construite en 1971, après avoir été un temps un cabinet vétérinaire, celle-ci a été démontée par une entreprise de Pont-à-Mousson il y a une dizaine d'années.

C'est donc en pièces détachées qu'elle est mise aux enchères ce vendredi. Son prix est estimé entre 40 000 et 60 000 €, avec l'escalier historique qu'il y avait à l'intérieur. ■



La célèbre station-service Total Prouvé de Messein a été construite en 1971.

Photo DR

par Mickaël Demeaux



Travaux de relevage des tombes au cimetière

En préalable au prochain engazonnement du cimetière et pour satisfaire les nouvelles demandes de concessions, la mairie a mandaté l'entreprise Guidon pour relever 38 tombes aux concessions temporaires expirées et non renouvelées. Coût de l'opération : 20.140 €.

« La commune fait en sorte de signaler les concessions échues aux concessionnaires ou leurs ayants droit, par courrier ou par de petites affichettes apposées sur les tombes. » explique Stéphanie Demangel, employée municipale. « Ils ont 2 ans pour renouveler la concession. Au-delà, elle peut être reprise par la mairie. »

Cimetière fermé

Marbrier chez Guidon, Jonathan explique la façon de procéder : « Nous utilisons une petite pelleuse, une sorte d'araignée dont les roues se rétractent à 80 cm de largeur. Cela permet de passer dans les allées pour faire les démontages. D'abord, on extrait le monument et la ceinture. Puis, on creuse jusqu'à 2,10 m de profondeur. On déplace les restes mortuaires dans l'ossuaire du cimetière. »

Les caveaux, eux, restent en place après avoir été vidés. Ils sont repris par la famille qui rachète la concession.

Ces manœuvres ne sont pas sans danger, car la Boki, reposant sur une base étroite, a du ballant et peut se renverser sur un terrain en pente.

Aussi les marbriers travaillent-ils en binôme, l'un au volant et l'autre maintenant la stabilité de l'édifice.

Ces travaux ont interdit tout accès au cimetière plusieurs jours. ■



38 tombes aux concessions échues et non renouvelées sont en cours de relevage par les marbriers de l'entreprise Guidon à l'aide d'une pelle Boki.



Les berges de la Moselle passées au peigne fin

Comme les promeneurs, les pêcheurs et les cyclistes, les élus de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent ont constaté, après la décrue de la Moselle en ce début d'année, que de nombreux objets hétéroclites étaient restés sur les berges. Rachel Himbert, conseillère municipale à Pont-Saint-Vincent et Etienne Thil, son homologue à Neuves-Maisons, ont décidé d'agir ensemble pour entretenir les rives du cours d'eau, soutenus par l'association Felling and co, le club de canoë-kayak et PSV rando. Il s'agit également, par cette action, de sensibiliser la population au respect de l'environnement et de mobiliser des volontaires pour consacrer un samedi ma-

tin au nettoyage des berges.

Six circuits de collecte

Bien sûr, tous les objets ont été triés afin de les valoriser. Les deux communes ont également mis à la disposition de l'opération des agents des services environnement respectifs ainsi que les moyens techniques. L'association Echogestes Moselle et Madon a préparé six circuits de collecte pour une meilleure efficacité quant à la couverture géographique à nettoyer.

Le fruit de ce travail s'est soldé vers midi par une vingtaine de sacs qui, par la suite, seront valorisés en dé-

chetterie.

Ce sont environ 70 personnes qui ont répondu à l'appel. L'opération sera renouvelée dans d'autres zones et sur le plateau Sainte-Barbe. ■



Les bénévoles ont répondu présent contre la pollution.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Un nouveau conseiller municipal

En ouverture du conseil municipal du lundi 14 juin, le maire présente Monsieur Daniel Pierre qui remplace Claude Guidat, démissionnaire, Madame Marylise Stègre, la suivante sur la liste ayant choisi de démissionner à son tour. Le remplacement de Claude Guidat à la commission d'appel d'offres par Daniel Pierre est voté à l'unanimité.

Taxe d'électricité SDE 54 : le conseil vote le reversement de 97 %

de la TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité) aux communes pour la période 2021/2027

Ressources humaines : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'une adjointe administrative à temps non complet de 28h à 30h par semaine. Et d'une adjointe administrative principal 1ère classe de 22h à 24h par semaine.

Convention de rétrocession du lotissement « le Village du Madon » : La rétrocession interviendra après la remise en état des voiries et espaces verts par le lotisseur. Des travaux de réfection des voiries abîmées se feront prochainement pour la route du Fort, puis rue des jardins, de la gare. Un nouveau miroir sera posé rue du Fort et Lilas. ■





Les délibérations du conseil

Lors de sa réunion, le conseil municipal donne son accord sur la passation de l'avenant n°1 du bail passé le 1/7/2013 avec TDF pour la location des parcelles n° 50 et n° 53 section ZR jusqu'en 2025.

Attribution des subventions aux Anciens combattants 450 € et au Souvenir Français 420 € (ces 2 associations n'avaient pu déposer leur dossier

suite au décès brutal de leur président)

Mise à disposition du terrain d'assiette et prise en charge des fournitures pour l'aménagement du Pump-track qui sera réalisé par l'association Vélocipédique (montant 2486,40 € TTC, parcours en boucle fermée constitué de plusieurs bosses et des virages relevés)

Approbation du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité 2021-2027.

Approbation du cadeau de départ de Cheyenne Fattibene pour les 9 années passées à la commune. ■



Développer le numérique à l'école : convention avec l'Education nationale

Le conseil municipal, réuni mardi, a adopté les 5 points présentés par le maire.

- La délégation au Syndicat Départemental d'Électricité (SDE) du contrôle et de la perception de la nouvelle taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) imposée par l'État au 1er janvier 2021 est adoptée à l'unanimité. Cependant le maire déplore que cette taxe pénalisant les usagers ait été généralisée par le gouvernement sans concertation. Il propose une motion de protestation. MM. Delatte et Gadaut suggèrent de réfléchir à la façon dont cette taxe pourrait être réaffectée (équipements électriques de la commune, familles ayant des difficultés financières etc.).

- La facture du jeu, place Albert-André (soit 34 637,27 € TTC), dépasse

20 000 €. Le maire ne peut donc pas la payer sans une délibération spécifique du conseil municipal (décision du conseil municipal du 9 avril 2021). Accord du conseil pour le paiement de la facture.

- Un habitant de la rue Léo-Lagrange souhaite acquérir la parcelle communale AE1162 de 111 m² située en zone rouge (risque de mouvements de terrains) attenante à sa propriété. Il en propose 3 500 €. Accord du conseil municipal malgré les votes contre de 3 élus de la minorité, qui regrettent qu'aucune publicité n'ait été faite pour informer d'éventuels autres acquéreurs. Le maire explique que la parcelle ne présente d'intérêt pour personne à part son seul voisin (le demandeur) et ne peut être bâtie, d'où l'absence de publicité.

- Une demande de subvention doit

être effectuée auprès de l'agence de l'eau pour le futur parking végétalisé de la place Labroche. Accord unanime.

- Le maire doit signer avant le 13 juillet une convention avec l'Éducation nationale, qui subventionne l'installation de 2 écrans numériques (un pour chaque école élémentaire) et l'installation d'un espace de travail numérique dans chacune des écoles. Délibération adoptée à l'unanimité. ■



Le conseil a donné son accord pour le règlement de la facture du jeu installé place Albert-André.





Maron en a presque fini avec ses clochemerles

Agité par de virulents clochemerles, le village de Maron semble retrouver petit à petit sa tranquillité. Les feuilletons du ball-trap et de l'opposition au lotissement des Bosquets sont terminés. La pétanque reste en revanche un nœud de discorde aussi improbable qu'insoluble.

Il existe des clochemerles dans quasiment tous les villages. Mais peu en ont collectionné autant en même temps que Maron. Nichée au bord de la Moselle, à quelques encablures de l'ouvrière Neuves-Maisons, cette commune a pourtant tout du petit morceau de campagne aussi perdu que paisible.

Des pancartes, panneaux et banderoles de protestation ont pourtant fleuri partout, il y a un peu plus d'un an, avant les municipales. Le climat était chaud-bouillant. La raison ? Une opposition de plus en plus virulente à un projet d'implantation d'une cinquantaine de logements dans la zone dite des Bosquets, tout près de la Moselle .

Fin du feuilletton du lotissement des Bosquets

Le sujet était tellement électrique que le scrutin municipal s'est joué là-dessus. L'élection de Rémi Maniette, un opposant à la construction du lotissement des Bosquets, a mis fin à la polémique. Cela a sonné immédiatement le glas du projet immobilier. « Cela a été clair et net. J'ai rencontré tout de suite le directeur de Nexity, le promoteur qui devait réaliser le lotissement des Bosquets, pour lui dire qu'il n'en était plus question. Il l'a très bien compris et cela s'est passé cordialement », raconte le nouveau maire de Maron.

Le ball-trap est « le moindre des

maux »

L' élu a dû également gérer une autre source de discorde : le club de ball-trap. Certains habitants râlent contre les bruits de coups de feu. Et l'actuel maire a, lui-même, soulevé, en tant qu'opposant, le problème de la pollution de la rivière par les plombs des tireurs .

Une fois élu, il a toutefois dû mettre un peu d'eau dans son vin ou plutôt un peu de plomb dans son eau : « Le site où se trouve le ball-trap est magnifique et si l'endroit venait à être abandonné, il serait immédiatement squatté. Ce qui serait dommage. Le ball-trap est donc le moindre des maux. » Son implantation est d'autant moins remise en cause que la direction du club a promis d'utiliser des cibles non polluantes et de débarrasser la Moselle de ses plombs .

À cela s'ajoute une augmentation du loyer annuel payé à la commune qui va passer de 6 000 € à 8 300 €.

Enfin dernier sac de nœuds qui empoisonne depuis longtemps la vie de la commune : la pétanque. Entre les bruits des soirées arrosées autour des terrains et les accusations de malversation contre l'un des dirigeants du club , l'activité chère à Marcel Pagnol a régulièrement défrayé la chronique...

La pétanque continue à faire du bruit

Depuis deux ans, le club a cessé de fonctionner. Il a laissé pour 2 000 € de loyers impayés et à peu près autant en facture d'eau. La commune a essayé de récupérer l'argent via des actions en justice. « Mais il n'y avait plus personne en face à faire condamner. Les responsables du club n'habitaient en effet plus à l'adresse qu'ils avaient indiquée », explique Me Christine Tadic, l'avocate de la mairie.

La nouvelle municipalité a donc décidé de laisser tomber les poursuites et de récupérer la buvette de la pétanque afin de la transformer en local technique. Une réfection des terrains est également en cours et une convention d'utilisation devait être conclue avec une nouvelle association d'adepte des boules. Mais son président a refusé de signer.

« Cela ne correspond pas avec ce sur quoi on s'était mis d'accord », accuse-t-il. « La convention est carrée. Elle a été faite par les juristes de l'association des maires », réplique le maire. Et la situation reste pour l'instant dans l'impasse. ■



Le maire Rémi Maniette, au temps où il était opposant et dénonçait la pollution de la Moselle par les plombs tirés par les adeptes du ball-trap. Photo E.R./C.G.

par Christophe Gobin



ACTUALITÉS DIVERSES

L'Allemand Rhenus décroche la gestion des ports fluviaux lorrains

La CFNR (compagnie française de navigation rhénane) du groupe allemand Rhénus a supplanté ses deux concurrents. Il va gérer pendant trois ans les ports publics fluviaux lorrains. À l'issue de cette période, un nouvel appel d'offres va être lancé pour vingt-sept ans. Mais les règles auront changé.

La note délivrée par le syndicat mixte ouvert (SMO) est donnée sur 100 points. Le projet de la CCI (chambre de commerce et d'industrie) de Meurthe-et-Moselle a été très vite distancé. Celui du céréalier Invivo a tenu la dragée haute avec 90 points. Le dossier de la Compagnie française de navigation rhénane (CFNR) du groupe allemand Rhenus l'a cependant surclassé de trois points. Elle a donc décroché le droit de gérer les 9 ports publics fluviaux lorrains pendant un peu moins de trois ans. Cette période va être utilisée par les collectivités pour réfléchir à une nouvelle forme de gouvernance de ces infrastructures réparties sur les 158 kilomètres de Moselle canalisée entre Neuves-Maisons et la frontière France-Luxembourg-Allemagne à Apach. Les ports publics ainsi que deux privés drainent un trafic de 4,2 millions de tonnes par an dont 3 millions de denrées agricoles (blé, orge, colza...). À l'issue de cette période transitoire, un nouvel appel d'offres sera lancé pour, cette fois, une concession de vingt-sept ans. Un bail !

« Le choix est logique, il ne pouvait en être autrement », assure un observateur. Le logisticien, transporteur,

affréteur est déjà présent sur les ports de Thionville, Toul et Frouard. La qualité incontestable du projet choisi n'occulte pas la dimension politique de l'option retenue.

Sur fond de rivalité

La CFNR, professionnel reconnu, se situe, en effet, au-delà de la rivalité entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle et, de fait entre Metz et Nancy, présente à tous les étages de ce dossier économique. En 2020, la première consultation prévoit une concession sur trente ans. Un seul dossier est attendu, celui porté par la CCI de Meurthe-et-Moselle. Ce ne doit être qu'une formalité. Mais François Grosdidier, élu à la mairie puis à la métropole de Metz, juge « inenvisageable » de confier au département voisin le destin du port de Metz, qui assure 50 % de l'activité globale.

Le modèle a vécu

Une nouvelle consultation est lancée sur d'autres bases. La concession sera temporaire, le temps de réfléchir mais aussi de potentialiser au mieux les 7,5 millions d'euros d'investissements pris en charge par le SMO. La

CFNR, présente dans le tour de table de la CCI lors du premier appel d'offres, fait sa propre proposition. Cette dernière est « technique » et colle parfaitement au cahier des charges fixé par les élus. La CCI se maintient avec ArcelorMittal. Un troisième candidat se déclare : le céréalier Invivo, qui, avec l'absorption en cours du groupe Soufflet, affiche un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros. Le dossier est solide mais porte l'empreinte du maire de Metz. La CFNR a souhaité calmer les esprits. Le principe d'une seule autorité semble avoir vécu. Gageons que, dans trois ans, les ports de Meurthe-et-Moselle, celui de Thionville et ceux de Metz retrouveront un peu d'autonomie, à l'instar de ce qui se fait en Alsace. ■



Le port de Metz est le premier port céréalier de France. Photo RL /Karim SIARI

par P. r.





Ils sont élus

Union de la Gauche et des Écologistes

Anthony Caps et Catherine Boursier (Entre Seille et Meurthe). Jacky Zarnardo et Caroline Fiat (Jarny). Sylvie Balon et Vincent Hamen (Longwy). Barbara Thirion et Denis Kieffer (Meine au Saintois). Serge De Carli et Monique Poplineau (Mont-Saint-Martin). Marine Al Kattani et Sylvain Mariette (Nancy 1). Chaynesse Khirouni et Anthony Perrin (Nancy 2). Silvana Silvani et Lionel Adam (Nan-

cy 3). Audrey Bardot-Normand et Pascal Schneider (Neuves-Maisons). André Corzani et Rosemary Lupo (Pays de Briey). Bernard Bertelle et Jennifer Barreau (Pont-à-Mousson). Emilien Martin-Triffandier et Michèle Pilot (Toul). Marie-Josée Amah et Séverin Lamotte (Val de Lorraine). Stéphane Hablot et Sylvie Crunchant-Duval (Vandoeuvre-lès-Nancy). Annie Silvestri et Bruno Trombini (Villerupt).

Union du Centre et de la Droite

Michel Marchal et Valérie Payeur (Baccarat). Jean-Pierre Desein et Catherine Krier (Grand Couronné). Luc Binsinger et Sabine Lemaire-Assfeld (Jarville). Nathalie Engel et Laurent Garcia (Laxou). Alexandra Hugo-Cambou et Christopher Varin (Lunéville 1). Thibault Bazin et Anne Lassus (Lunéville 2). Jean Loctin et Corinne Lalance (Nord Toulinois). Eric Pensalfini et Sylvaine Scaglia (Saint-Max). ■



Le département reste à gauche, mais change de président(e)

Énorme coup de théâtre à l'issue de ce second tour de scrutin. Si l'Union de la Gauche et des Écologistes remporte 15 cantons sur 23, elle perd celui de Laxou, détenu par... Valérie Beusert-Leick. L'Union du Centre et de la Droite, en revanche, sort affaiblie du scrutin, en concédant deux cantons à la gauche : celui de Pont-à-Mousson et de Nancy 1.

Arrivée en tête, à l'issue du premier tour de scrutin, l'Union de la Gauche et des Écologistes (UGE) a transformé son essai, en remportant, à la faveur d'un taux de participation en très légère hausse, 15 cantons sur 23. Elle perd néanmoins celui de Laxou, détenu par Valérie Beusert-Leick et son binôme Pierre Baumann. La présidente sortante du conseil départemental est battue par le duo UCD Garcia – Engel, qui a rallié 52,65 % des suffrages, soit près de 400 voix supplémentaires.

La gauche a pu néanmoins compter, comme de coutume, sur les électeurs du nord du département, qui ont fait tomber dans l'escarcelle de l'UGE les cantons de Jarny (64,49 % des suffrages), de Villerupt (70,76 %), du Pays de Briey (65,16 %), de Mont-Saint-Martin (56,56 %). Elle remporte également haut la main les circonscriptions de Toul (62,64 %), de Vandœuvre (67,5 %), du Val de Lorraine Sud (61,69 %), de Longwy

(51,76 %), du Meine au Saintois (53,42 %), entre Seille et Meurthe (60,75 %), de Neuves-Maisons (69,01 %), de Nancy 2 (61,52 %), et Nancy 3 (57,62 %).

Quel président(e) le 1^{er} juillet ?

L'Union du Centre et de la Droite (UCD) conserve, quant à elle, la majorité des fiefs, qui lui sont traditionnellement acquis, avec des scores tout à fait honorables. C'est le cas dans le canton du Nord Toulois (58,9 %) celui de Baccarat (62,31 %), de Jarville (61,39 %), du Grand Couronné (57,32 %), de Lunéville 2 (62,61 %), de Saint-Max (53,33 %), et de Lunéville 1 (60,07 %).

Elle doit néanmoins concéder à son adversaire de l'UGE (et c'est également une surprise) le canton de Nancy 1, détenu jusqu'à présent par Sophie Mayeux et Mathieu Dap, au profit de Marine Al Kattani et Sylvain Mariette (51,65 % des voix). Configu-

ration analogue sur le canton de Pont-à-Mousson où Bernard Bertelle et Jennifer Barreau (UGE) ravissent le canton au duo UCD Curina-Prillieux – Pizelle avec 51,61 % des voix, soit 220 bulletins d'écart.

Prochain rendez-vous : jeudi 1^{er} juillet, date à laquelle l'assemblée départementale se réunira pour élire son ou sa présidente. Mais qui ? ■



Présidente sortante du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Valérie Beusert-Leick a perdu son siège. Photo ER / Patrice SAUCOURT

par Frédérique Braconnot



Prime aux sortants, Pascal Schneider et Audrey Bardot-Normand

Pascal Schneider et Audrey Bardot-Normand ont fait le grand chelem dans le canton de Neuves-Maisons. Le binôme sortant a été réélu avec 69,01 % des suffrages exprimés devant Anthony Bellowini et Nathalie Grandbarbe, candidats RN.

« Mon premier bonheur ce soir, c'est la gifle que nous avons infligée à nos adversaires du Rassemblement national », souligne le maire de Neuves-

Maisons. « Par rapport à 2015, nous faisons 10 points de plus, c'est une victoire nette et sans bavure ». Un bonheur partagé avec les militants au centre socioculturel Jean L'Hôte, où Audrey Bardot-Normand a, pour sa part, tenu à remercier « Les Républicains qui ont voté pour nous ». « C'est très rassurant de voir que la Droite républicaine sait prendre ses responsabilités quand il s'agit de faire barrage au Rassemblement national. » ■



Le binôme de 2015 a été réélu. Photo ER /J.-Christophe VINCENT

par J.-C. v.

